

Paris,
le lundi 27 janvier 2020

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles

Objet : Baromètre Social Institutionnel 2020

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil régional,

Le Baromètre Social Institutionnel (BSI) est désormais utilisé par les organismes comme outil permettant de mieux comprendre les perceptions ou les attentes des salariés et mesurer les évolutions du climat social.

En 2020, l'administration du BSI est uniquement proposée au niveau local. Par conséquent, les résultats locaux ne seront transmis qu'à chaque organisme participant.

Compte tenu du renouvellement du marché avec BVA, un certain nombre de modifications ont été apportées pour cette administration 2020 qui répond à des demandes formulées lors de la journée nationale du BSI en 2018 :

- Le tronc commun du questionnaire a été réduit de 40 à 25 questions,
- Le nombre de questions locales est parallèlement augmenté de 6 à 12 questions, afin de laisser plus d'opportunité aux organismes locaux,
- Trois questions ouvertes ont été intégrées,
- La possibilité de signaler dès l'inscription les différents sites de votre organisme pour obtenir des résultats spécifiques sur ces sites, en plus de vos résultats globaux

Les résultats, ainsi que la synthèse rédigée, seront disponibles sur votre espace du site BSI UCANSS début juillet 2020.

Cette prestation est facturée **2 700 € TTC**.

Les inscriptions s'effectueront à partir du 27 janvier jusqu'au 14 février 2020.

Le site BSI-UCANSS est mis à votre disposition pour recueillir vos inscriptions : www.ucanss-bsi.fr.

Si votre organisme est déjà enregistré sur le site, seuls votre identifiant et votre mot de passe sont à renseigner.

En annexe de cette lettre circulaire, vous sont présentés les modalités pratiques de mise en œuvre, le questionnaire et la bibliothèque de questions.

Pour toute précision complémentaire, Pascal Clément, chef de projet BSI est à votre disposition au 01 45 38 81 24 ou par mail à bsi@ucanss.fr.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Raynal Le May

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Modalités pratiques de commandes
- Document annexe

